



Données sources:  
 - Plan V05 (Origine: SPW-DGO4, déc. 2005)  
 - Plan de secteur (Origine: SPW-DGO4, fév. 2008)  
 - Contrainte géotechnique (Origine: SPW-DGO4-DGO3-DGO2, mars 2008)  
 - Biens mosans repris à l'inventaire du patrimoine architectural (Origine: SPW-DGO4, juin 2008)

Légende	
	Limite communale
	Délimitation du périmètre d'étude
	Bâti
	Limite du parcellaire
	Zone urbanisable
	Ligne ferroviaire
	Cours d'eau
	Surface en eau
	Villa et propriété mosane
	Élément linéaire mosan
	Élément ponctuel mosan
	Site karstique
	Contrainte karstique modérée
Contrainte physique relative aux éboulements	
	Parois abruptes ou rochers affleurants
	Périmètre de contraintes majeures
Versant supérieur à 30°	
	Contrainte faible
	Contrainte modérée
	Contrainte forte
Aléa d'inondation	
	Faible
	Moyen
	Fort
Risque Seveso	
	Grand Seveso
	Site surfacique
	Zone vulnérable provisoire

**MAITRE DE L'OUVRAGE**  
 Ville de Namur  
 Place de l'Hôtel de Ville  
 5000 Namur

**AUTEUR DE PROJET**  
 Agence Wallonne du Paysage + Environnement  
 Paysagistes et Urbanistes  
 Département de J.N.C. International s.a.  
 Rue du Géant 2 Bte 5  
 1400 NIVELLES  
 Tél : 067 / 64 95 00 - Fax 067 / 63 98 00

**Règlement Communal d'Urbanisme partiel  
 relatif aux biens mosans**

**Contrainte géotechnique  
 - Vallée de la Meuse en aval de Namur -**

Vu et adopté provisoirement par le Conseil communal en séance du .....  
 par ordonnance

Le Secrétaire  
 Le Collège des bourgmestre et échevins certifie que le présent plan a été déposé à  
 l'examen du public au .....  
 par le Collège

Le Secrétaire  
 Vu et adopté définitivement par le Conseil communal en séance du .....  
 par ordonnance

Le Secrétaire  
 Le Bourgmeister

**MODIFICATIONS** \_\_\_\_\_ **DATE DE CONSTITUTION : septembre 2008**

<b>ECHELLE</b> 1 : 10.000	<b>DOSSIER</b> N° 08007	Dessiné par : AV Visé par : PaD Approuvé par : PhP	<b>CARTE n°7</b>
------------------------------	----------------------------	--	------------------